

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

SECTION N°144 de BESANÇON

BULLETIN D'ADHÉSION

(Après avoir complété votre bulletin, merci de le remettre au Président de votre section)

ARMÉE D'ORIGINE

(Cocher la case correspondante)

☐ Terre	Air Mer	Gendarmerie
Mme /M. :Nom	Prénom(s)	
Né(e)le	À	
Demeurant		
Code postal Ville		
	Adresse électronique	
Ancien Combattant ☐ OU☐ NON	n° carte AC	Date délivrance
CATÉGORIES □ MEMBRE TITULAIRE	DE MEMBRES ET COTISAT	TIONS ANNUELLES
Médaillé militaire par décret du		☞ 25,00€
☐ MEMBRE ASSOCIÉ	☞ 25,00€	
□ DAME D'ENTRAIDE □ Dame d'entraide veuve de	e Médaillé militaire (Revue adre	☞ 10,00€ ssée gratuitement)
☐ ABONNEMENT ANNUE	EL REVUE facultatif	+ 6,00€
		<u>Total</u> :
PRIN	CIPALES DÉCORATIONS O (Cocher les cases correspondantes)	BTENUES
DECORATION	Échelon ou Grade	Date du décret ou d'obtention

dentraide de la 1860

SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE

CHARTE ETHIQUE

PRÉAMBULE

La présente charte présentée à l'adhérent au moment de son inscription est avant tout un outil de cohésion interne car elle dresse les droits et les devoirs de chacun au sein de l'Association Nationale.

RÈGLES DE CONDUITE

Tout adhérent à la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, s'engage à :

- Conserver une neutralité politique et religieuse.
- Respecter la diversité culturelle et ethnique.
- Garder en toute circonstance courtoisie et respect dans les échanges tant oraux qu'écrits.
- Participer activement à la vie de sa structure et par extension à l'ensemble de la S.N.E.M.M.
- Donner l'exemple auprès des autorités locales, nationales qu'elles soient civiles ou militaires.
- Respecter la confidentialité des informations et observer une réserve auprès des personnes extérieures.
- Respecter les statuts, le règlement intérieur et les directives du siège social et de leurs mises en application.
- Respecter les textes qui régissent la remise officielle de la "Médaille Militaire".
- Etre à jour annuellement de sa cotisation qui ne peut être remboursée pour quelque raison que ce soit.
- Informer sa section de tout changement d'adresse ou autres coordonnées (téléphone e-mail) afin de recevoir toutes les informations de l'Association.
- Ne pas utiliser les listes de diffusion ou l'annuaire des membres afin de protéger la vie privée des adhérents.
- Ne pas diffuser l'accès sécurisé (mot de passe personnel) du site internet de la SNEMM dont les informations sont réservées à ses membres.
- Garder à l'esprit et être pleinement conscient que chacun des membres du bureau de la section l'est à titre de bénévole.

RESPECT DE LA CHARTE

Tout membre de la Société Nationale est co-responsable de cette charte dans son application et son respect. En cas de manquement ce dernier s'exposera après avoir été entendu par le Conseil d'Administration National, et en appel, sur sa demande devant l'Assemblée Générale Nationale (ou congrès national) à son éventuelle exclusion.

Par cette adhésion et ce contrat d'engagement moral, je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur et accepter de me conformer à la charte présentée par la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

Fait à	, le	
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)	



Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)

Affiliée à la Fédération André Maginot – GR n° 113

Approuvée le 29 mai 2009 sous le n° IOCA 0812574A (JORF n° 0135 du 13 juin 2009)

Médaille d'Or de la Renaissance Française le 11 décembre 1938 Partenaire de la réserve citoyenne (JORF n° 0262 du 13 novembre 2014)